MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 14 février 2022

PREAVIS N° 4/2022

Approbation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour rappel, l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) permet d'obtenir du Conseil communal une délégation de compétence autorisant la Municipalité à faire face rapidement à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Du fait de leur nature, ces dépenses ne figurent pas au budget de la commune et sont des dépenses extrabudgétaires de compétence du délibérant. Elles doivent être soudaines et imprévisibles au moment de l'élaboration du budget annuel.

Une fois la dépense effectuée, la Municipalité doit présenter un préavis au Conseil permettant à ce dernier d'approuver la dépense avec effet rétroactif (article 11 al. 2 RCCom).

Par le biais du préavis 6/2021, le Conseil communal a fixé cette compétence à CHF 100'000.00 par cas d'intervention d'urgence.

2. Résumé

En raison des fortes chutes de pluie survenues durant le mois de juillet dernier, les routes et chemins communaux ont été fortement endommagés et de nombreuses dessertes sont devenues impraticables voire pour l'une d'entre elle emportée. Un glissement de terrain important s'est par ailleurs produit au lieu-dit Matélon et des ruisseaux sont sortis de leur lit.

Le budget 2021 adopté par le Conseil communal a accordé un montant de CHF 200'000.00 pour l'entretien des routes (compte 430.314) et CHF 30'000.00 pour l'entretien des cours d'eau (compte 470.314). Ils sont dans ce même ordre de grandeur chaque année et ne prévoient donc pas les événements relatés en premier paragraphe.

Les faits décrits dans le présent préavis imposent de demander un crédit supplémentaire pour financer ces travaux d'urgence qui, par définition, ont déjà été effectués.

Il est à préciser que les dépenses liées au glissement de Matélon feront l'objet d'une subvention de l'ordre de 70% hors TVA, accordée par le service cantonal des forêts. La majeure partie des frais engagés pour les cours d'eau sera quant à elle subventionnée, également par le canton, à hauteur de 60% TVA comprise.

3. Détail par cas

La situation des travaux imprévisibles et exceptionnels se résume ainsi :

a. Route de la Pierre du Moëllé, hauteur du lieu-dit la Badausaz

Remplissage d'une doline et réparation du tuyau de la rivière	CHF	9'740.85
Glissement de terrain	CHF	4'123.30
11 m^3 de grave	CHF	331.70
Total	**CHF**	**14'195.85**

b. Chemin du Verney - Les Voëttes

Réfection en grave stabilisée et façonnage de rigoles alpines	**CHF**	**33'848.40**

c. Chemin de la Bonne Eau et pont sur le ruisseau du Bay à Cergnat

Réfection complète du pont	CHF	14'734.83
Manchons pour poteaux de barrières	CHF	891.75
Total	**CHF**	**15'626.58**

d. Routes communales

Pompage et nettoyage des grilles des eaux de ruissellement	**CHF**	**21'024.65**

Ces travaux sont effectués tous les deux ans, cependant, au vu de la situation il a été nécessaire de les réaliser en avance malgré leur exécution en 2020.

e. Chemin de Matélon, secteur aval

Réfection du carrefour et du chemin	CHF	79'605.70
Vidanges de bennes à la décharge	CHF	3'652.10
Total	**CHF**	**83'257.80**

f. Glissement de Matélon – Drainages et problèmes routiers

Tranchée drainante et système d'évacuation des eaux de chaussée	CHF	176'408.40
Drainages, terrassement de la butte et réhabilitation du cours d'eau	CHF	144'440.00
Honoraires bureau de géologie	CHF	4'041.65
Relevé des points de contrôles du glissement	CHF	3'260.00
Tuyaux de drainage	CHF	2'965.40
Sous-total (TVA incluse)	*CHF*	*331'115.45*
Subvention cantonale (70% de CHF 307'442.39)	*./. CHF*	*215'209.67*
Total	**CHF**	**115'905.78**

g. Chemin de Matélon, secteurs amont et aval

Réfection du revêtement	**CHF**	**63'158.85**
Total des dépenses pour les routes	**CHF**	**347'017.91**

h. Ruisseaux des Folles, des Crosérins et de Champillon

		Dépenses subv.		*Dépenses réelles*
Curage en amont du chemin des Crosérins	CHF	35'280.00	CHF	35'280.00
Curage et nettoyage des ruisseaux de Champillon et des Crosérins	CHF	22'724.65	CHF	24'520.00
Création d'un passage à gué au chemin des Crosérins	CHF	10'862.50	CHF	13'938.10
Curage du ruisseau des Folles	CHF	4'676.80	CHF	4'676.80
Sous-totaux	*CHF*	*73'543.95*	*CHF*	*78'414.90*
Subvention cantonale de 60%			*./. CHF*	*44'126.35*
Total des dépenses pour les cours d'eau			**CHF**	**34'288.55**

Il est à relever que le Conseil communal ainsi que la commission de gestion ont été rendus attentifs à la situation au fur et à mesure des évènements.

4. Financement

Les travaux ont pu être financés par les liquidités courantes et n'ont pas nécessité d'emprunt.

La Municipalité propose de compenser les dépenses liées aux routes par un prélèvement sur le fonds de réserve « réfection des routes », qui affiche un disponible de CHF 732'800.00 au 31 décembre 2021.

S'agissant des dépenses imprévisibles liées aux cours d'eau, il est proposé de les laisser dans les comptes. Le résultat 2021 sera donc diminué du même montant.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 4/2022 du 14 février 2022 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'approuver ces dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles avec effet rétroactif ;**
- **d'admettre les modes de financement proposés.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2022

Délégués municipaux : Mme Gretel Ginier, Syndique
M. Marcel Borloz
M. Rémy Fischer